

**Zeitschrift:** Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

**Herausgeber:** Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

**Band:** - (1997)

**Heft:** 4

**Artikel:** Notre territoire reste limité et l'économie du sol entre dans le concept général d'économie durable

**Autor:** Rickli, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-957678>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Notre territoire reste limité et l'économie du sol entre dans le concept général d'économie durable.

**collage:** *La notion de friche agricole a été étendue aux secteurs industriels et urbains abandonnés, faute de n'être plus concurrentiels. Peut-on laisser en friches des pans entiers du territoire sans voir apparaître une perte de substance de l'ensemble du territoire?*

**Victor Ruffy:** Concurrence internationale exacerbée, accessoirement forcenée des profits à travers l'augmentation de la productivité, fusions, rachats d'entreprises, offre immobilière surabondante et rigidité du marché sont autant de facteurs qui nous conduisent actuellement à la déprise industrielle et peut-être bientôt à la déprise tertiaire. La friche est plus grave que la jachère dans la mesure où elle résulte d'une sanction économique dont on ne voit pas à terme la levée. La jachère, elle, est sans contrôle et entre encore dans un programme économique, même s'il est de caractère extensif. Pourquoi restons-nous passifs devant ces nouvelles catégories de friches et leurs risques de nécroses sociales, alors que l'on continue à contenir la déprise agricole?

L'inutile est en soi déroutant, mais quand le regard se heurte à lui quotidiennement sous la forme d'une grande usine vide ou d'un immeuble désaffecté, à fortiori d'une zone inerte, il devient désolant.

*La crise économique actuelle en Suisse n'est pas conjoncturelle – un temps de repos dans un cycle de production – mais structurelle. Elle résulte d'une réorganisation de la production et des échanges à l'échelle mondiale. Peut-on laisser faire ce processus de dérégulation en cours sans remettre en cause l'équilibre socio-économique et politique du pays?*

A l'évidence la crise est structurelle, profonde et d'un type nouveau. Étant donné l'intégration de la Suisse dans l'économie mondiale, elle ne pouvait se tenir à l'écart de l'organisation mondiale du commerce. Il n'était cependant pas besoin d'être

grand clerc pour prévoir que l'ouverture des marchés n'épargnerait aucun de nos secteurs d'activités. Le compartimentage des marchés, les structures cartellaires, un secteur administré comme l'agriculture constituaient implicitement des éléments protégés d'un système qui allaient être mis à l'épreuve. Nous devrions nous attendre à des bouleversements et nous préparer à les affronter en étant socialement forts. La très riche démocratie helvétique a été dans l'incapacité de mettre en place un modèle original, c'est fort regrettable!

Une marginalisation croissante dégrade le climat social, les phénomènes de concentration, notamment sur l'agglomération zurichoise, entament la cohésion nationale.

*La réorganisation en cours de la société est mue par un principe inégalitaire. Des groupes sociaux et des régions n'auront plus les mêmes accès aux services. L'aménagement du territoire dont la mission a été d'organiser la distribution des biens et des services dans l'espace a-t-elle encore un sens?*

La concentration est devenue impérative pour le secteur privé comme le secteur public.

Les mailles des réseaux de distribution deviennent beaucoup plus larges pour les biens de consommation, comme pour les services. Tablant sur une mobilité effectivement accrue, les secteurs de distribution ont externalisé et reporté leurs coûts sur les clients et usagers, spécialement sur ceux qui habitent les marges ou les régions à l'habitat dispersé.

Si on peut imaginer que la télématique pourra prendre le relais dans certains domaines, il en restera toujours, comme par exemple la santé, où ces concentrations pénaliseront les régions périphériques.

Face à une telle évolution, les responsables de l'aménagement du territoire devraient au moins

être en mesure de dire quand ou à partir de quel degré de concentration le principe de maintien de l'habitat sur l'ensemble du tertiaire est remis en cause.

*À l'heure où des espaces perdent leur vocation première peut-on encore penser les outils de l'aménagiste comme celui du jardinier?*

La discussion sur l'ouverture des zones agricoles à certaines activités complémentaires à l'agriculture a débouché sur celui de la polyvalence des espaces. On aurait pu craindre que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (l'expérience montrera si elle est trop permissive) aille jusqu'à remettre en cause le principe fondamental de la séparation de la zone à bâtir de la zone de non bâtir. Cela n'est pas le cas même s'il est vrai que l'on pourra pratiquer l'artisanat à certaines conditions dans les fermes et qu'on pourra transformer ces dernières pour en faire des maisons d'habitations lorsqu'elles sont désaffectées.

L'évolution des secteurs secondaire et tertiaire tendant à la concentration conduit certainement à de nouvelles exigences qualitatives mais qui peuvent s'accompagner paradoxalement de phénomènes de contraction en ce qui concerne l'emprise au sol.

Étant donné que la planète est devenue un grand village et que nous tentons d'orienter les tendances lourdes de notre histoire, il n'y a aucune raison d'abandonner les principes d'organisation de l'espace. Notre territoire reste limité et l'économie du sol entre dans le concept général d'économie durable. Éviter chaque fois que l'on peut l'irréversible doit rester une préoccupation de ceux qui gèrent le territoire.

*Les procédures usuelles de valorisation du sol par l'établissement des plans d'affectation se justifient-elles alors que l'acte d'aménager ne concerne plus qu'une partie du territoire et qu'il s'agit de favoriser le développement économique?*

*Les instruments des professionnels de l'aménagement ont été forgés pour maîtriser la croissance. Ces instruments sont-ils opérants alors qu'il faut penser la décroissance et gérer l'éclatement des fonctions sur le territoire?*

L'évolution ne tend pas forcément à une forte croissance des besoins en espace. Il ne serait cependant pas très sage de renoncer aux plans d'affectation même si l'on doit faire preuve de davantage de souplesse en combinant diverses activités ou même diverses fonctions lorsqu'elles s'avèrent compatibles entre elles.

Dissocier les phases de production dans le processus industriel, satisfaire la demande en choisissant de recourir aux flux tendus ne doit pas impliquer l'abandon des principes de fonctionnalité dans l'espace, ni par les entreprises ni par les pouvoirs publics. Coloniser de nouveaux espaces

commande des investissements souvent élevés et si l'on veut respecter la logique économique, l'éclatement des fonctions sur le territoire doit être combattu.

Que ce soit en fonction de l'économie du sol, du temps ou encore de l'énergie, il convient d'examiner soigneusement la manière dont on peut tirer parti de ce que l'on a. Les possibilités d'adapter, de transformer, en faisant appel à l'imagination et à une forme de créativité sont loin d'être épuisées et la fuite en avant dans la production du "nouveau" pourrait bien déboucher sur un fiasco et un gaspillage parfaitement superflu dans les circonstances actuelles.

---

**Der Boden ist ein beschränktes Gut und der Bodenmarkt ist somit ein wichtiger Faktor in einem Konzept für eine nachhaltige wirtschaftliche Entwicklung**

*Einige Auszüge aus dem Interview (die Klammern sind vom Übersetzer)*

*Die Stadtbrache stellt ein grösseres Problem dar als das traditionelle landwirtschaftliche Brachfeld, weil sie aus einer wirtschaftlichen Sanktion entsteht, deren Aufhebung nicht absehbar ist. ... Dass etwas nicht benutzt wird, ist bereits irritierend; wenn man aber täglich auf eine leere Fabrik oder ein nicht mehr benutztes Gebäude stösst, ... ist dies deprimierend. ... Eine zunehmende Marginalisierung (von Teilen unserer Bevölkerung) verschlechtert das soziale Klima, eine Konzentration der Bevölkerung (auf bestimmte Gebiete, z.B. Zürich) ... gefährdet den nationalen Zusammenhalt. ... Angesichts dieser Entwicklung sollten die für die Raumplanung Verantwortlichen zum mindesten sagen können, zu welchem Zeitpunkt und ab welchem Ausmass der Konzentration das Erhalten des Wohnraums in allen übrigen Gebieten gefährdet ist. ... Angesichts der Tatsache, dass unser Planet zum grossen Dorf geworden ist und wir versuchen, die unserer Geschichte erwachsenen, schwerfälligen Entwicklungstrends neu zu orientieren, gibt es keinen Grund, die Prinzipien der Raumordnung zu verlassen. ... Die für die Raumordnung Verantwortlichen sollen wenn immer möglich versuchen, nicht rückführbare Zustände zu vermeiden. ... Die heutigen wirtschaftlichen Entwicklungstendenzen sollen nicht den Verlust der Funktionalität des Raumes mit sich bringen. ... Die Zersplitterung der Funktionen über das ganze Land soll schon aus der wirtschaftlichen Logik heraus bekämpft werden. ... Versuchen wir doch auf schöpferische Art das Bestehende zu nutzen. ... Vor dem 'Neuen' die Flucht nach vorne zu ergreifen, könnte in einem Fiasco und einem Akt der Verschwendung enden.*